



separation pour incompatiliter

Par **damoclesse**, le **20/03/2011** à **08:08**

je quitte le domicile conjugale fin mars nous n avons aucun bien communs plus d enfants a charge et sont autonomes je prend le strict minimum je voudrait savoir se que je risque et on ma parler du l altération du lien conjugal notre couple est mort merci bien sure je part sans rien dire mais il a des doute je voudrais savoir quelle aide financière je peut avoir vu que quand on se mari on perd tout nos droit nous les femmes

Par **Laure11**, le **20/03/2011** à **12:30**

[citation] je peut avoir vu que quand on se mari on perd tout nos droit nous les femmes

[/citation]

Ah bon ???

Si vous restez mariée, les revenus de votre mari seront pris en compte et je ne vois pas quelle aide financière vous pourriez avoir.
Pourquoi ne divorcez vous pas ?

Vous avez peut-être droit à l'Aide Juridictionnelle totale ou partielle. Retirez un dossier au greffe du Tribunal de Grande Instance.

Par **Domil**, le **20/03/2011** à **14:20**

[citation]vu que quand on se mari on perd tout nos droit nous les femmes[/citation]Vous vivez dans quel pays ?